



République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans
Commune d'Ingré

DECISION N° DC.23.067
portant sur

L'attribution du marché public de prestation de contrôleur technique dans le cadre des travaux d'aménagement du Centre Municipal de Santé d'Ingré

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du conseil municipal N° DL 20.029 en date du 28 mai 2020 en ce qu'elle autorise le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de marchés formalisés défini régulièrement par décret ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECIDE

Article 1^{er} : Dans le cadre des travaux d'aménagement du Centre Municipal de Santé d'Ingré, un marché en procédure adaptée a été lancé pour la prestation de contrôleur technique.

Le marché est attribué à la société APAVE, 12 chemin du Pont Cotelte, 45100 ORLÉANS, pour un montant de 4 400,00 € HT, soit 5 280,00 € TTC.

Article 2 : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la commune.

Article 3 : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

Article 4 : Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat

Article 5 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 6 : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre-Val de Loire
- Monsieur le Receveur Percepteur d'Ingré

A Ingré, le **07 DEC. 2023**

Par délégation

C. Fleury

Adjoint au Maire



Le Maire

Christian DUMAS

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié ou notifié-le :

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE
Utilisateur : Le Tumelin SYlvie

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DC_23_067
Objet :	Attribution du marché public de prestation de contrôleur technique dans le cadre des travaux d'aménagement du Centre Municipal de Santé
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-12-07 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	045-214501694-20231207-DC_23_067-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 045-214501694-20231207-DC_23_067-AR-1-1_0.xml	text/xml	965 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : DC.23.067 - Attribution CT AMENAGEMENT CMS.pdf Nom métier : 99_AR-045-214501694-20231207-DC_23_067-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	214.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 décembre 2023 à 15h12min50s	Dépôt initial
En attente de transmission	7 décembre 2023 à 15h12min51s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 décembre 2023 à 15h12min52s	Transmis au MI
Acquittement reçu	7 décembre 2023 à 15h12min58s	Reçu par le MI le 2023-12-07